

BRÈVES MUNICIPALES

LE MAGAZINE DE MOIRANS-EN-MONTAGNE



Mesdames, Messieurs,
Chers Moirantines et Moirantins,

Après une période de crise sanitaire sans précédent dans notre pays, notre commune a repris progressivement ses activités au rythme des protocoles sanitaires, du plus rigoureux au plus assoupli pour cette période estivale.

La nouvelle équipe municipale, installée depuis le 28 mai 2020, s'est rapidement imprégnée du contexte sanitaire complexe, en appliquant les protocoles pour les écoles, l'accueil de loisirs, les chantiers, les réunions etc.

L'organisation des commissions municipales et des représentations au sein des associations et autres organismes est effective depuis le 19 juin 2020, chaque commission se sera réunie avant le 15 juillet pour débiter la mise en œuvre de notre projet politique.

En parallèle de la crise sanitaire et de l'installation du conseil municipal, nous avons aussi travaillé dès le 1^{er} juin 2020 avec les services de l'Etat et de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour intégrer notre programme au projet de revitalisation du bourg-centre. Il s'agit concrètement de prioriser certains secteurs à requalifier (entrée sud du cœur de ville dans le secteur de la salle des fêtes), en réduisant les coûts qui devaient être consacrés à d'autres secteurs (Côte du Four, rue Voltaire). Nous devons rapidement engager ce travail avec nos financeurs, pour respecter notre engagement sur la modification du sens de circulation. Les échanges que nous avons avec l'Etat et la Région BFC sont constructifs, nos financeurs sont très attentifs à nos propositions dans la mesure où elles respectent les fondements du projet de revitalisation.

Nous avons souhaité vous présenter un premier état d'avancement de nos travaux depuis le 1^{er} juin dans une nouvelle édition des Brèves Municipales dès le mois de juillet. Le format de cette édition est provisoire : il sera remodelé cet automne dans une version plus longue et complète.

Je vous souhaite un bel été pour vous et vos familles,

Le Maire
Grégoire LONG

1ère Commission :

Etat-Civil
Affaires Sociales



Eddy
LUSSIANA



Sophie
CAPELLI



Sandrine
NICOD



Marie-Christine
MOREL



Roseline
BONDIVENNE



Jean-Pierre
BROCARD

2° Commission:

Education - Culture
Vie Associative et Sportive



Rachel
BOURGEOIS



Lauriane
DAVID



Roseline
BONDIVENNE



Cindy
PERY



Emmanuel
ANGONIN



Serge
LACROIX

3° Commission:

Travaux - Urbanisme
Environnement



Benoît
COLIN



Pierre
GRANDCLEMENT



Marie-Christine
MOREL



Bahadir
GUZEL



Alain
PITON



Jean-Pierre
BROCARD

4° Commission:

Cadre de Vie
Relations Commerces et Artisanat



Nathalie
SAULNIER



David
GEAY



Lauriane
DAVID



Cindy
PERY



Alain
PITON



Laurence
MAS

Ville de Moirans-en-Montagne

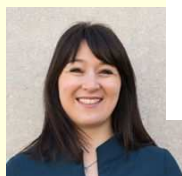
REPRESENTATIONS

**Ont été élus le 15 mars 2020
pour représenter la commune
de Moirans-en-Montagne au
Conseil Communautaire de la
nouvelle intercommunalité
« Terre d'Émeraude
Communauté » :**

Nota :
Grégoire LONG a également été
élu 1er vice-président chargé de
l'Economie le 16 juillet 2020



Rachel BOURGEOIS



Lauriane DAVID



Grégoire LONG



Eddy LUSSIANA



Sophie CAPELLI

TERRE D'ÉMERAUDE
COMMUNAUTÉ

LE SUD JURA RÉVÉLÉ



**Ont été élus le 19 juin 2020 pour représenter la
commune de Moirans-en-Montagne aux
organismes suivants :**

Parc naturel régional du Haut Jura

David GEAY
Pierre GRANDCLEMENT
Benoit COLIN
Bahadir GUZEL

SICTOM du Haut Jura

Alain PITON
Emmanuel ANGONIN
Eddy LUSSIANA
David GEAY

SIDEC

Benoit COLIN

Syndicat de Vouglans

Alain PITON
Benoit COLIN
Bahadir GUZEL

Commission de sécurité

Benoit COLIN

Association des communes Forestières

Benoit COLIN
Alain PITON

Ecole primaire Roger Millet—Liloludy

Rachel BOURGEOIS

Ecole privée St-Joseph

Rachel BOURGEOIS

Collège Pierre Vernotte

Rachel BOURGEOIS

Lycée Pierre Vernotte

Rachel BOURGEOIS

Lauriane DAVID

Association Idéklic

Cindy PERY

Correspondant défense

Pierre GRANDCLEMENT

Ecole de musique Jura Sud

Rachel BOURGEOIS

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Eddy LUSSIANA
Sophie CAPELLI
Sandrine NICOD
Roseline BONDIVENNE
Marie-Christine MOREL
Jean-Pierre BROCARD
Françoise ROSSI
Chantal PITON
Catherine BOURGEOIS
Patrice MOREL
Céline ANGONIN
Josette PIRON

TRIBUNE DES ELUS

Lors du 1^{er} conseil municipal du 19 juin, les élus de l'opposition se sont vus refuser un poste de titulaire au sein de la commission d'appel d'offre, ce qui dénote une volonté de supprimer tout regard extérieur sur les futures attributions de chantiers. Il faut rappeler que lors du mandat précédent, l'opposition avait obtenu ce poste. On remarque également, l'absence d'une commission des Finances dans la nouvelle organisation. Par ailleurs, nous sommes choqués par la décision des nouveaux élus d'augmenter les indemnités en cette période si difficile pour notre pays. En effet, le montant global par an des nouvelles indemnités s'élève à 69 784,44 euros pour 1 maire, 4 adjoints et un conseiller municipal délégué. Nous tenons à rappeler que lors de notre mandat les indemnités s'élevaient à 53 677,20 euros par an pour le même nombre de personnes. Enfin, lors de ce conseil, nous avons échangé avec Mr le Maire sur l'emplacement de la chaufferie Biomasse, emplacement critiqué mais finalement validé. Il nous a indiqué que pour lui, le meilleur emplacement était devant l'entrée du cinéma à la place des affiches, lieu non retenu par l'ancienne équipe municipale.

Serge Lacroix, Jean-Pierre Brocard, Laurence Mas

Pour la composition de la commission d'appel d'offres, une liste de 3 titulaires, puis une liste de 3 suppléants ont été proposées et ont fait l'objet d'un vote par les membres du conseil municipal.

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a été adoptée le 27 décembre 2019 par l'Assemblée Nationale et publiée le 28 décembre 2019. Elle prévoit une revalorisation des indemnités des maires et des adjoints pour les communes des 3 premières strates de population, dont Moirans-en-Montagne fait partie. Les commentaires sur cette revalorisation ne sont que démagogie...

Quant à l'emplacement de la chaufferie, c'est bien le bureau d'études choisi par l'équipe sortante qui a indiqué que le meilleur emplacement était, d'un point de vue technique, devant le cinéma. Le choix finalement retenu ne convenant pas à notre équipe, nous avons proposé un emplacement au fond du champ de foire. Un tel changement d'emplacement avait cependant des conséquences financières et juridiques trop importantes, et risquait de mettre la collectivité en difficulté.

La municipalité

REVITALISATION DU CŒUR DE VILLE

Le projet de revitalisation du bourg-centre de Moirans-en-Montagne est inscrit dans le contrat « Opération de Revitalisation de Territoire » (ORT) signé par la commune, l'intercommunalité et l'Etat pour une durée de 5 ans (2019-2024). Il fait aussi l'objet d'un contrat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté d'une durée de 3 ans (2019-2022). Les financeurs s'engagent ainsi à accompagner la commune et l'intercommunalité dans le programme global de redynamisation du bourg-centre.

PLAN DE CIRCULATION

Le travail, mené depuis le 25 juin 2020 par les élus et les techniciens de la commune en concertation avec les commerçants, a permis de rappeler l'ensemble des dysfonctionnements constatés depuis la mise en place du plan de circulation en avril 2018.

A partir de ces constats, il a été décidé de remettre la circulation dans certaines rues comme avant : rue Pasteur, rue Roussin (sens unique descendant), rue Voltaire, rue Jean Jaurès (sens unique montant), de rouvrir certaines rues (rue du Murgin, rue Jean Jaurès, rue Voltaire pour partie, Côte du Four).

L'objectif est de rétablir ce plan de circulation fin juillet 2020.

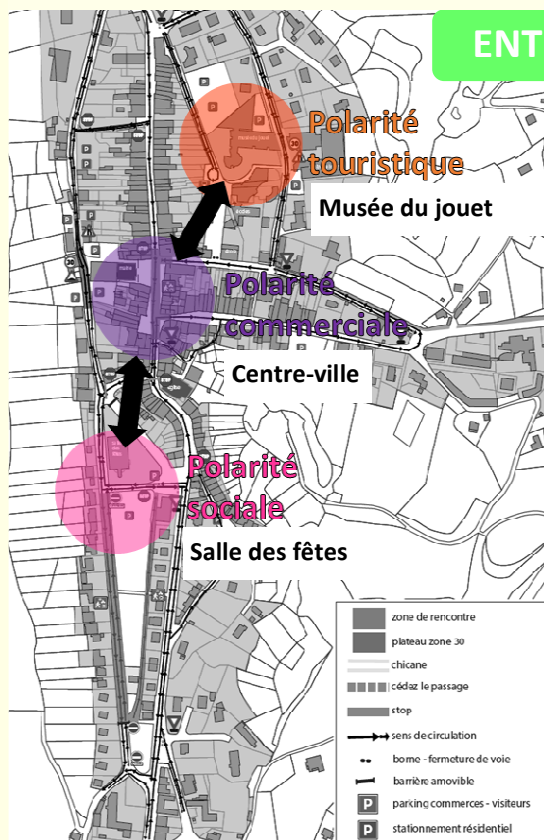
COTE DU FOUR / ARRIERE DE L'HOTEL DE VILLE

Le projet d'amphithéâtre de la Côte du Four n'est pas retenu par la nouvelle équipe, tant par son concept que par son coût trop élevé. Il a donc été décidé d'ajourner l'aménagement de ce secteur, de reprendre l'étude de programmation qui avait été faite, d'engager une nouvelle concertation avec les riverains et d'examiner les opportunités foncières à plus long terme.

Par ailleurs, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a notifié un diagnostic d'archéologie préventive le 14 mai 2020 dans ce secteur (ancienne butte du château). Ce n'est qu'à l'issue de ce diagnostic que l'on connaîtra les possibilités d'intervention.

En contrepartie, il a paru plus important de finaliser les aménagements du cœur de ville en traitant l'arrière de l'hôtel de ville, de manière à assurer la continuité des accès handicapés. Les abords des 2 fresques seront embellis et les zones de stationnement seront plus confortables.

ENTREE SUD—PLACE DE LA SALLE DES FETES



Le projet de revitalisation prévoit la requalification du secteur du musée du jouet pour créer un lien vers le cœur de ville. Cette action n'est pas remise en question par la nouvelle équipe.

L'entrée sud du cœur de ville mérite le même traitement que le secteur du musée du jouet, dans la mesure où il s'agit d'un lieu emblématique de la vie moirantine : cinéma, salle des fêtes, champ de foire avec manifestations régulières, marché hebdomadaire etc.

L'objectif est de relier ce lieu emblématique au cœur de ville, en y accordant le même soin qu'autour du Musée du jouet. Cela impliquera de requalifier les abords des équipements et d'assurer des connexions douces entre le champ de foire, la salle des fêtes jusqu'au cœur de ville.

Ce secteur sera donc intégré dans les contrats avec la Région et l'Etat.

CRISE SANITAIRE : ECOLES ET ACCUEIL DE LOISIRS



Depuis le 17 mars 2020, l'accueil des élèves à l'école et à l'accueil de loisirs a fait l'objet de réflexions et de décisions par les élus, les équipes enseignantes et l'équipe d'animation de Tom Pouce, puisqu'il fallait impérativement appliquer les protocoles sanitaires selon l'évolution de la crise.

Au fur et à mesure de l'assouplissement des règles jusqu'au 4 juillet, les modalités d'accueil ont dû être adaptées que ce soit à l'école, à Tom Pouce et à la restauration scolaire.

La réflexion s'est ensuite poursuivie pour les vacances scolaires à Tom Pouce et pour la rentrée scolaire de septembre.

PÉRIODE DU 1^{ER} AU 22 JUIN 2020

Pour respecter les règles de distanciation (4 m² par élève), l'école a dû organiser des sous-groupes par classe avec 2 jours d'école par semaine au lieu de 4. Cette formule posait la question de l'accueil des élèves lorsqu'ils n'ont pas école (2 jours par semaine) pour les parents qui travaillent. L'Etat a proposé de mettre en place un accueil « 2S2C » (Sport—Santé—Culture—Civisme), lequel devait être organisé par la commune en lien avec les enseignants et les acteurs locaux (associations, etc.). Cela impliquait de trouver des intervenants et des locaux, de manière à assurer une continuité pédagogique dans le respect des gestes barrières pendant les 2 jours où l'élève n'est pas avec son enseignant. Le délai imparti pour mettre en place ce dispositif étant beaucoup trop court, la municipalité a décidé de ne pas donner suite pour la période du 1^{er} juin au 4 juillet 2020. De plus, l'association Les Francas du Jura, qui gère Tom Pouce n'était pas habilitée à organiser ce « 2S2C ».

PÉRIODE DU 22 JUIN AU 4 JUILLET 2020

Les règles de distanciation sociale ont été nettement assouplies, mais l'ensemble des élèves devaient revenir à l'école : le principe du volontariat a fait place à l'obligation scolaire traditionnelle. Pour autant, le brassage des élèves devait être évité, ce qui a mené la municipalité à proposer des espaces intérieurs et extérieurs supplémentaires (salles de l'école maternelle, cour de l'ancienne école de filles) et à redéfinir les circulations entre l'accueil de loisirs et l'école publique. La restauration scolaire a été dans l'obligation d'organiser 2 services, la municipalité a mis à disposition un agent pour assurer la désinfection des locaux entre les 2 services et apporter une aide aux animateurs pour la préparation des repas (remise en température des plats etc.).

PÉRIODE ESTIVALE

L'accueil de loisirs Tom Pouce accueille les enfants du 6 juillet au 31 août en extrascolaire (*sauf période de fermeture du centre du 1^{er} au 23 août et le 13 juillet*). Suite à un sondage auprès des parents, la municipalité a décidé d'ouvrir le centre pendant la semaine au cours de laquelle le festival Idéklic devait avoir lieu. Les Francas du Jura ont confirmé leur participation à l'opération « les vacances apprenantes » pendant cette période estivale post-covid.

RENTREE SCOLAIRE

Le protocole sanitaire pour la rentrée scolaire sera sans doute déterminé à la fin de l'été. Par mesure de précaution, la municipalité en lien avec les enseignants et l'équipe d'animation de Tom Pouce devra se mettre en condition pour assurer l'accueil des élèves de manière satisfaisante. La réflexion sur le dispositif 2S2C devra en particulier être menée.

VIE ASSOCIATIVE—FESTIVITES

Réouverture du Cinéma François Truffaut : 26 juin 2020

(les cartes d'abonnement expirant pendant la période de confinement sont prolongées de 6 mois)

Exposition sur le barrage de Vouglans : du 10 juillet au 15 septembre 2020 à la grenette

Sous réserve des conditions sanitaires et de l'accord préfectoral :

Marchés Nocturnes : 17 et 31 juillet 2020 - 14 et 28 août à partir de 17 heures

Fête foraine : du 7 au 10 août 2020

Forum des associations : 12 septembre 2020 - Salle des fêtes

Congrès Départemental des Sapeurs Pompiers du Jura : 26 septembre 2020

Repas des Aînés : le 11 octobre 2020 - Salle des Fêtes